

**Compte-rendu de la réunion des Présidents et du Comité Directeur du  
Comité Départemental de Lot-et-Garonne de Tennis de Table du  
Lundi 10 Janvier 2011 à Saint - Laurent**

**Membres du comité directeur présents** : Blanchard Jacques, Chapuis Michel, Crémon Antonine, Giffard Gérard, Lapeyre Arnaud, Merlet Olivier, Pulicani Bruno, Sanz Michel, Verdès Philippe.

**Absents excusés**: Boniteau Patrice, Lachoque Gérard, Libs Jean-Luc (Clairac), Salis Stéphane, Delétang Pierre,

**Clubs représentés**: Jean-Louis Caldo (Clairac), Marc David (PPC Villeneuve), Jean-Marc Fromont (TT Laurentais), Michel Sanz (SUATT), Philippe Verdès (La Raquette Marmandaise), Jean-Marc Huguet (Beaugas), Jean-Luc Daubasse (Asta-Ping), Christophe Guinedor (Laplume), Denis Roques (Nérac) .

**Clubs absents excusés**: Monflanquin (Rémy Patfoort), Puymiclan (Christine Moras), Lagrùère (Christophe Colliard), Fumel (Xavier Munoz).

**Invités absents excusés** : Miguel Vicens

**Comité Départemental présent**: Barrère Bernard

**1) Adoption du procès verbal de la réunion du 8 Novembre 2010**

**Vote du Comité : le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

**2) Informations données par le Président**

Le Président renouvelle ses vœux pour l'année 2011 et remercie le club de Saint-Laurent, en la personne de son Président Jean-Marc Fromont, pour la logistique de la réunion (salle et collation).

Le Président s'assure que tous les Présidents des Clubs et les Membres du Comité Directeur ont bien reçu le compte rendu de l'AG de la FFTT qu'avait adressé Michel Sanz au Comité. Il note que la diffusion dans son intégralité et en direct du déroulement de l'AG est une très bonne chose.

Le Président souhaite que les postes vacants au Comité Directeur soient comblés par les Présidents des Clubs qui n'y sont pas ou s'ils ne veulent pas en faire partie, proposer quelqu'un de leur choix.

Anais SALPIN (TT Passageois) et Jonathan MIMBOÉ (TT Passageois), l'Équipe Pro B Messieurs du PPC Villeneuve (Admir DURANSPAHIC, Luciano FILIMON, Jérémy PETIOT, Loïc BOBILLIER) accompagnés par leur entraîneur Julien GIRARD et leur Président Marc DAVID, Laurent TEDO (SUATT) participaient aux Trophées du Conseil Général, le 11 Décembre 2010 à Tonneins. Le Comité Départemental était également présent avec son Président.

Michel Sanz propose que le Comité consulte les Clubs pour les joueuses et les joueurs à récompenser, dans un souci de n'oublier personne.

Gérard LACHOQUE a signalé son absence d'une durée environ de 6 mois pour une opération, le Comité lui témoigne toute sa sympathie.

Les benjamins n'ont pas le droit de jouer en championnat par équipes, pour répondre à une question soulevée dernièrement par le Club de Nérac.

Michel SOUBIÈS a adressé un mail à Gérard GIFFARD et transmet son meilleur souvenir au Tennis de Table du Lot-et-Garonne.

### **3) Championnat de France par équipes niveau départemental**

4 équipes descendent de R3 en PR à la fin de la phase 1 et par conséquent, incidence dans chaque division. Après vérification des souhaits de concordance et opposition exprimés par chaque club, les équipes de PR à D3 seront constituées pour la phase 2 de la saison sportive 2010/2011, communiquées par mail et pourront être consultées sur le système d'information de la FFTT.

Michel Chapuis signale de son côté, un retard récurrent qu'il a pu constaté de certaines équipes.

En D3 (2 Poules), une date sera fixée ultérieurement pour les matchs de classement.

Le Président souhaite un peu plus de souplesse dans l'application du règlement en ce qui concerne la D3.

### **4) Présentation du processus «Droits de tirage» et factures à régler mis en place par le Comité Départemental pour ses prestations aux clubs**

Le principe est que tout doit être quantifié et valorisé pour pouvoir apprécier par la suite, la tenue des objectifs par rapport aux moyens, dans les prestations qu'offre le Comité Départemental aux Clubs. La nouvelle règle pour la DDCSPP dans l'attribution des subventions, fait qu'il faut s'adapter, la volonté du Comité Départemental de donner aux Clubs à petite structure, la possibilité de bénéficier au moins une fois par mois, voire plus d'un éducateur BEES, sont suffisamment d'arguments qui militent en faveur de la mise en place de «Droits de tirage».

Une convention avec les clubs de Nérac et de Clairac a été passée suite aux reports de leurs subventions CNDS sur le Comité.

Pour rappel, force est de constater à ce jour que les clubs à petite structure qui demandaient lors de l'établissement du C.N.D.S, une demande de subvention d'un montant inférieur à 600€ en 2010, pour les raisons suivantes : emploi sportif, aide directe à l'activité, formation, actions péri-scolaires...n'obtenaient malheureusement rien. Ils étaient découragés, contraints d'accepter cette situation de fait. Il aura pour conséquence à certains comités ayant la capacité à gérer, de faire un travail le plus possible en amont. C'est le cas du Comité Départemental de Tennis de Table (information DDCSPP).

Il y aura deux demandeurs de subventions : comités, tête de réseau et clubs à grosse structure. Pour l'année 2011, le Comité Départemental de Tennis de Table centralisera les besoins des Clubs concernés sur la base de projets/moyens et les intégrera dans son CNDS.

Le Président présente le Projet du processus «Droits de tirage» et factures à régler que le Comité compte mettre en place et qui est défini ci-après :

<p><b>Mise en place du processus « droits de tirage » et « facture à régler » par le Comité Départemental de Lot-et-Garonne de Tennis de Table pour ses prestations de service avec les Clubs</b></p>
---

## **Préambule**

Une convention du **modèle ci-joint en annexe 1** du présent document, sera passée entre le Comité et **chaque club qui le souhaitera.**

Deux types de club sont à considérer:

### **Clubs à petite structure**

*AL NERAC*

*ASTA-PING*

*ASS.T.T. BEAUGAS*

*AMICALE LAIQUE LAPLUME*

*CLUB PONGISTE CASSIPONTIN*

*FUMELOISE TENNIS DE TABLE*

*LAGRUERE-LE-MAS-CALONGES*

*MJC MONFLANQUIN*

*RAQUETTE CLAIRACAISE*

*TT LAURENTAIS*

*TT PUYMICLAN*

### **Clubs à grosse structure**

*LA RAQUETTE MARMANDAISE*

*PPC VILLENEUVE*

*SU AGENAIS TT*

Deux moyens sont mis en place pour le règlement de ces prestations de service :

- « **droits de tirage** » qui ne donneront lieu à aucun règlement de la part du club
- « **facture à régler** » qui donneront lieu à un paiement à effectuer par le club

## (Annexe 1)

### **Convention relative à la mise en place, par le Comité Départemental de Tennis de Table, de prestations de service aux Clubs dans le cadre du processus « droits de tirage » et « facture à régler »**

Entre

l'association « **Comité Départemental de Tennis de Table de Lot-et-Garonne** » dont le siège est situé rue Albert Camus, 47200 MARMANDE représenté par son président d'une part,

et

le Club de Tennis de Table dénommé ci-après :

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

#### **Article 1 : Objet de la convention**

Le Comité Départemental de Tennis de Table de Lot-et-Garonne et le Club de Tennis de Table ....., signataires de la présente convention ont conclu un partenariat en vue pour le Comité, de mettre au profit du club, sous forme de prestations de service pour la valeur négociée chaque saison, afin de quantifier et valoriser les moyens mis à sa disposition pour favoriser la pratique du tennis de table à ses licenciés.

#### **Article 2 : Nature des prestations de service**

Les prestations de service au club sont définies en annexe 2

#### **Article 3 : Qualité de service**

Une évaluation sur la qualité des prestations de service sera effectuée.

#### **Article 4 : Durée de la convention**

La présente convention prend effet à la date de la signature et elle est reconductible à chaque exercice.

Fait à ....., le .....

La liste des prestations de service du Comité Départemental est **jointe en annexe 2 (Annexe 2)**

## Liste des prestations du Comité Départemental de Tennis de Table

### Séances d'entraînement club

Le Comité offre la possibilité de faire bénéficier une séance d'entraînement de 2 heures par un de ses éducateurs breveté d'État, **au moins une fois par mois**, aux clubs (à petite structure, sans éducateur breveté d'État.)

**La 1<sup>ère</sup> heure 15€ sur « facture à régler », la 2<sup>ème</sup> heure 10€ et les frais de déplacement sur « droits de tirage »**

### Stages de masse

Le Comité organise, à chaque période de vacances scolaires, deux journées de stage, de 10 h à 16h30, sur un site de club : (un éducateur breveté d'État opérant sur la partie nord du département, l'autre sur la partie sud.)

Tous les clubs sont concernés. Les participants sont volontaires et des jeunes licenciés de club.

**La prestation est débitée sur les « droits de tirage » du club auquel appartient le licencié.**

### Stages de perfectionnement

Stages consacrés à l'évolution vers l'élite, ils se déroulent pendant la période de vacances scolaires sur deux journées ½ en internat.

L'encadrement est assuré par les deux éducateurs du Comité assisté par deux joueuses ou joueurs de haut niveau.

Les stagiaires sont choisis parmi ceux ayant un bon niveau et limité à 12 enfants.

**La prestation est débitée sur les « droits de tirage » du club auquel appartient le licencié, et une participation financière des parents à hauteur de 30€ est demandée pour**

**l'hébergement de leur enfant (une facture à régler et une attestation de stage seront fournies).**

### **Formation Entraîneur Départemental**

Formation concernant les licenciés de la catégorie d'âge « Senior » au minimum

**Pour la prestation : 10 € sur « facture à régler » et 5 € sur les « droits de tirage »**

### **Formation Jeune Entraîneur**

Formation concernant les licenciés de la catégorie d'âge « Junior »

**Pour la prestation : 10 € sur « facture à régler » et 5 € sur les « droits de tirage »**

### **Formation Arbitre de club**

**La prestation (en cours de valorisation) est débitée sur les « droits de tirage » du club auquel appartient le participant.**

### **Inscriptions aux compétitions départementales**

**Tournoi jeunes : 2,50€ par inscription sur « facture à régler »**

**Top benjamins poussins : 2,50€ par inscription sur « facture à régler »**

**Promo Top 47 : 2,50€ par inscription sur « facture à régler »**

**Championnat jeunes par équipes : 5€ par équipe « sur facture à régler »**

**Coupe 47 : 5€ par équipe « sur facture à régler »**

**Super coupe 47 : 5€ par équipe « sur facture à régler »**

**Titres 47 : 5€ par inscription « sur facture à régler » uniquement en cas de non inscription au Critérium Fédéral (Individuelles)**

**Premier Pas Pongiste : gratuit**

### **Matériels**

**Concerne pour l'instant uniquement les clubs de Nérac et de Clairac**

### **Frais logistique**

## Concerne pour l'instant uniquement les clubs de Nérac et de Clairac

### Remarque

La solution transitoire définie ci-après rentre immédiatement en application :

Pour les Clubs de Nérac et Clairac, les « factures à régler » ne déclencheront aucun règlement de leur part tant que les 600€ ne seront pas atteints. Si ce montant n'était pas utilisé dans sa totalité en fin d'exercice, le reliquat serait reporté sur l'exercice suivant.

En ce qui concerne les autres Clubs à petite structure, compte tenu de leur prise en compte en Mars 2011 dans l'établissement du CNDS du Comité Départemental, la procédure des Clubs de Nérac et Clairac leur sera appliquée pour le montant qui leur sera attribué à une date qui leur sera fixée.

**Vote du Comité : le projet est adopté à l'unanimité.**

### 5) Questions diverses et «Tour de table»

- Olivier MERLET est salarié du Comité Départemental depuis le 1<sup>er</sup> Décembre 2010 et sa fiche d'activités est rappelée ci-après :

#### **Programme prévisionnel annuel d'activité de l'éducateur sportif Olivier MERLET au sein du Comité Départemental de Tennis de Table**

##### **Promouvoir le tennis de table dans le département**

- participer à la création de nouveaux clubs (démarches dans les communes).  
- contribuer à l'accroissement du nombre des licenciés (en permettant aux enfants, d'approcher plus facilement le tennis de table pendant leur temps libre, et en leur donnant envie d'aller prendre une licence, dans le club proche de leur domicile (animations dans les fêtes locales avec des petits tournois, démonstrations dans les galeries marchandes lors de la journée nationale du ping-pong, de la semaine du sport féminin, du week-end du sport en famille, tenue d'un stand au forum des sports).

**Assurer les stages de perfectionnement avec le conseiller technique départemental** (stages départementaux pendant les congés scolaires, destinés aux licenciés ayant un bon niveau, pour l'évolution vers l'élite).

**Assurer les stages de masse avec le conseiller technique départemental** (stages départementaux pendant les congés scolaires, organisés à l'intention des licenciés débutants).

**Effectuer des séances d'entraînement le soir, pour les clubs à petite structure, dans le cadre de la mise en place d'une politique de maillage au niveau du département.**

**Dispenser la prestation de la discipline tennis de table au CPMS.**

**Assurer dans le cadre de l'accompagnement éducatif auprès des écoles et des collèges des quartiers prioritaires, hors temps scolaire, les prestations définies par les conventions passées avec le Comité départemental de tennis de table.**

**Accompagner avec le conseiller technique départemental, les sélections départementales dans les compétitions et en assurer le coaching**

- Jacques Blanchard craint que le Club de Nérac soit pénalisé avec la mise en place de la nouvelle procédure pour la demande de subvention CNDS. Le Président le rassure que non.
- Michel Chapuis pose le douloureux problème dans son club qui est le manque d'adultes pour encadrer ses jeunes notamment dans les déplacements pour le championnat par équipes.
- Arnaud Lapeyre dénonce le fait que des compétitions soient le week-end de Pâques.
- Jean-Luc Daubasse attire l'attention du Comité sur son problème à répondre à ses besoins.
- Bernard Barrère annonce qu'il fera un stage à l'attention des féminines et que les stages de masse vont être revus en tenant compte des Centres de loisirs.
- Jean-Marc Fromont pose le problème de jour sur les compétitions samedi ou dimanche.
- Bernard Barrère fait savoir qu'une réunion de la Commission Technique est prévue prochainement et qu'il communiquera la date une fois arrêtée.

La séance est levée à 22 heures

La Secrétaire Générale  
signé Antonine Crémon

Le Président  
signé Gérard Giffard